République Française
Liberté Égalité Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°25-008

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU PLAN 5000 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATION 2024

CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE FOOTBALL 5X5 AU PARC D'ACOSTA

Prise en application de la délibération N°20-004 du Conseil Municipal de la commune d'Aubergenville en date du 12 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le plan 5000 équipements - Génération 2024 de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Vu la note de service n°2025-Plan 5000 Equipements Génération 2024-ES-01 du Directeur général de l'Agence Nationale du Sport, en date du 12 mars 2025,

Considérant que la Commune souhaite créer deux terrains de Football 5x5 au parc d'Acosta, situé à proximité immédiate de plusieurs établissements scolaires (écoles élémentaires, collège et lycée), afin de favoriser notamment la pratique sportive chez les jeunes, mais aussi pour répondre aux attentes des administrés en matière d'équipements sportifs en accès libre,

Considérant le programme d'investissement de la Commune et son engagement à entreprendre ces travaux estimés à 135 384,00 € HT, soit 162 460,80 € TTC,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'ANS dans le cadre de l'Axe 1 (équipements sportifs de proximité) de son plan 5000 équipements - Génération 2024,

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800291-20250522-DEC25_008-A

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Amenée et repli du matériel et des engins de chantier y compris la remise en état du site en fin de chantier	2 000,00 €	2 400,00 €	ANS (subvention sollicitée 30%)	40 615,20 €
Création de 2 mini terrains de Foot synthétiques sablé de 35x20m	112 000,00 €	134 400,00 €	RÉGION ILE-DE-FRANCE (subvention sollicitée 50%)	67 692,00 €
Fourniture et pose de 2 paires de buts de Foot avec test de conformité	4 600,00 €	5 520,00 €		
Clôture basse ht 1m sur les longueurs	6 120,00 €	7 344,00 €		
Clôture haute avec filet pare-ballons 6m sur 1m largeur côté terrain avec poteaux	4 000,00 €	4 800,00 €		
Réparation Clôture haute existante en panneaux rigides	300,00 €	360,00 €		
Remplacement du filet pare-ballon côté rue de la Coopération et Blossier	4 814,00 €	5 776,80 €		
Fourniture et pose d'un panneau d'information	550,00 €	660,00 €		
Utilisation de la terre végétale issue du décapage des terres	1 000,00 €	1 200,00 €		
			FCTVA	26 650,07 €
			Autofinancement Communal	27 503,53 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	**135 384,00 €**	**162 460,80 €**	**TOTAL GENERAL RECETTES**	**162 460,80 €**

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter pour la création de deux terrains de Football 5x5 au parc d'Acosta, une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, d'un montant de 40 615,20 €, dans le cadre du plan 5000 équipements - Génération 2024.

Article 2 : De dire que la dépense est inscrite au budget primitif 2025 en section d'investissement.

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, www.télérecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800291-20250522-DEC25_008-A

Article 4 : **De dire** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Fait à Aubergenville, le 22 mai 2025

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 23/05/25
Et Publié le 23/05/25

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800291-20250522-DEC25_008-A